

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

- 2019/06/03 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 3 juin 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :
- Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.
- Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.
- Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.
- Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.
- 6.1 Ouverture de la séance
- Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.
- 6.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 19-06-66 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu d'adopter l'ordre du tel que présenté.
- 6.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 (c.c.)
- Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;
- Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux;
- 19-06-67 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.
- 6.4 Acceptation de la liste des factures à payer
- 19-06-68 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Robert Charron, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 360 417.97\$.
- Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 3 juin 2019 avec ajouts au montant de 360 417.97\$
- 6.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – mai 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau
- Le rapport du mois de mai est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.
- Le maire tient à souligner et remercier M. Drapeau d'avoir poursuivi ses études à distance lors de ses vacances.
- 6.6 Demande de l'assistance
- Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.
- 6.7 Correspondance
- 09-05-2019 Office des personnes handicapées – Envoi de matériel de sensibilisation de la Semaine québécoise des personnes handicapées;

13-05-2019	CAUCA – Statistiques des interventions : Rapport de performance avril 2019;
13-05-2019	Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2019;
15-05-2019	Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019;
22-05-2019	Gouvernement du Québec – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
28-05-2019	Registraire des entreprises du Québec – Refus d'une déclaration de mise à jour annuelle transmise par une déclaration de revenus;
28-05-2019	MRC des Maskoutains – Avis public – Entrée en vigueur – Règlement numéro 18-523 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Clarification des normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction) – Numéro de dossier 04220/14077;
28-05-2019	MRC des Maskoutains – Avis public – Entrée en vigueur – Règlement numéro 18-515 modifiant le règlement numéro 08-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières) – Numéro de dossier 04220/13762;
28-05-2019	MRC des Maskoutains – Règlement numéro 19-537 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Corrections techniques : territoires incompatibles avec l'activité minière et annexes C2, C3 et H) – Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications – Création de la commission et des modalités – Numéro de dossier 04220/15469;
28-05-2019	Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019;
30-05-2019	Caisse Desjardins Pierre-De Saurel – Ristourne;
03-06-2019	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mai 2019;
03-06-2019	Desjardins entreprises – Modification de la Convention de services de paiement Desjardins;

## SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

### **6.8 Administration générale :**

#### 6.8.1 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2019 (c.c.)

La directrice générale dépose au conseil le rapport comparatif au 30 avril 2019.

#### 6.8.2 Congrès de la FQM

19-06-69 CONSIDÉRANT que le congrès de la FQM se tiendra du 25 au 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire le maire et les conseillers (4) et de faire la réservation des chambres;

Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale à procéder aux réservations.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.8.3 Colloque de la sécurité civile – Nomination d'élus

19-06-70 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Robert Charron, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale à inscrire messieurs les conseillers Claude Dalcourt et Jacques Mathieu au colloque de la sécurité civile qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019, et de procéder à la réservation des chambres.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **6.9 Sécurité publique :**

#### 6.9.1 Comité de travail consultatif – G200 – Autorisation

19-06-71

CONSIDÉRANT la création d'un comité de travail consultatif sur l'uniformisation de la réglementation municipale, sous la responsabilité du comité de Sécurité publique, qui aura comme mandat de travailler sur la réglementation du G-200 et ce, dans le but de faciliter son uniformisation sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ce comité de travail, sous la supervision du comité de Sécurité publique, fera des recommandations de modifications du règlement à ce dernier qui les fera suivre au conseil de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que, suite aux recommandations, les municipalités membres de la MRC des Maskoutains auront l'opportunité de pouvoir adopter, en tout ou en partie, les dispositions de ce règlement générique;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale, Pascale Dalcourt, à siéger sur ce comité.

**Adoptée à l'unanimité.**

6.9.2 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-11 sur le territoire de la MRC des Maskoutains- Renouveau – Déclaration d'intérêt de participation

19-06-72

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

En conséquence,

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Louis informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.10 Transport – voirie municipale et entretien :**

6.10.1 Niveleuse – Autorisation

19-06-73

CONSIDÉRANT que les rangs des Allonges, Chauvin et la rue du Parc auraient besoin d'un nivelage en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT les coûts de 145\$ de l'heure (Transport St-Barnabé);

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu d'accepter l'offre de service de Transport St-Barnabé.

#### 6.10.2 Rapiécage – octroi de contrat

19-06-74

CONSIDÉRANT la demande de soumission faite auprès de 4 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 30 mai à 15h00 au bureau municipal;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vallières asphalte inc., au montant de 175\$ la tonne.

Le conseiller Yvon Daigle vote contre.

**Adoptée à la majorité.**

#### 6.11 **Hygiène du milieu :**

##### 6.11.1 Formation les 12 et 13 juin à Shawinigan – Richard Drapeau - Autorisation

19-06-75

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la formation pour la gestion de la station d'épuration, M. Drapeau doit passer deux jours à Shawinigan;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise le remboursement du séjour, les frais de repas et déplacements à M. Richard Drapeau.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.12 **Aménagement et urbanisme :**

##### 6.12.1 Ouverture de poste – Inspecteur en urbanisme et environnement – Partage d'une ressource

19-06-76

CONSIDÉRANT que le contrat de service avec la firme Gestim prendra fin au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que, suite à des discussions, la municipalité de Saint-Louis a ouvert un poste, conjointement avec la Ville de Saint-Ours, afin de permettre l'embauche d'une ressource au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser le partage de la ressource entre la municipalité et la Ville, selon les termes convenus;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil municipal autorise le partage de la ressource pour les services ci-haut mentionnés.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.13 **Loisirs et culture :**

##### 6.13.1 Demande de commandite - St-Jean-Baptiste à Massueville

19-06-77

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite le 21 mai en lien avec la parade de char allégorique pour le défilé de la St-Jean-Baptiste à Massueville;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise un montant de 150\$ du poste budgétaire "communautaire".

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.14 **Activités d'investissement :**

#### 6.15 **Varia ouvert**

#### **6.16 Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

#### **6.17 Levée de la séance**

19-06-78 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h50.

---

Stéphane Bernier,  
Maire

---

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.